

LA VARENDE

VARIATIONS SUR LE CHÂTEAU



PRÉSENCE DE LA VARENDE
MMI

Cette édition originale
spécialement réservée à
PRÉSENCE DE LA VARENDE
16, rue Jean de La Varende
14250 Tilly-sur-Seulles
a été tirée à :

18 exemplaires sur Japon nacré
marqués A à R et réservés
aux membres du Bureau,

50 exemplaires sur vélin Johannot
numérotés 1 à 50
et réservés aux membres donateurs,

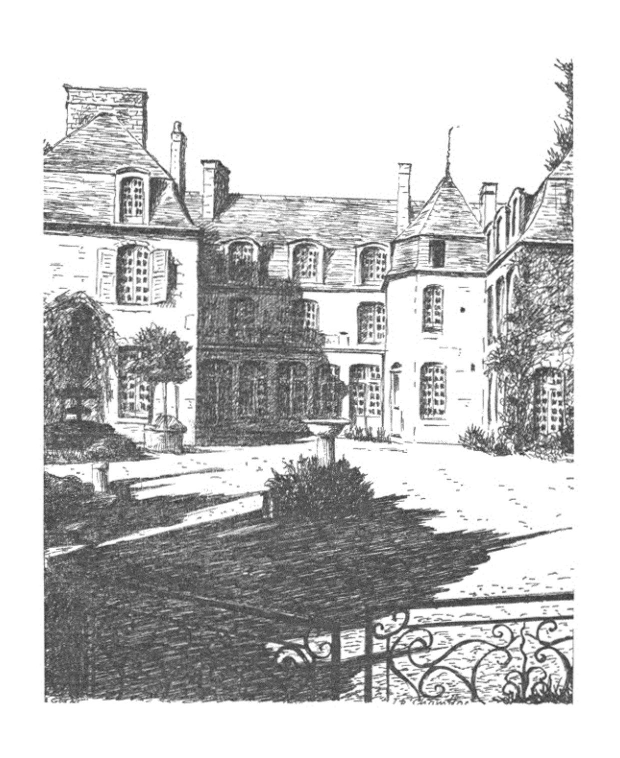
160 exemplaires sur vélin Rivoli
numérotés 1 à 160 et réservés
aux membres bienfaiteurs,

400 exemplaires sur vergé Rives Classic
numérotés 1 à 400

EXEMPLAIRE
sur Rives Classic

Nº 225

VARIATIONS
SUR
LE CHÂTEAU



Château de Bonneville

Dessin de Maïté Geiger

LA VARENDE

VARIATIONS
SUR
LE CHÂTEAU



PRÉSENCE DE LA VARENDE
MMI

LE château se trouve assez menacé au temps où nous vivons, pour qu'on lui accorde encore quelque intérêt.

La définition du château est aujourd'hui fort précise : une habitation importante à la campagne. Sa situation agreste conditionne la demeure en même temps que son ampleur, plus encore que son luxe. Le château est, à la campagne, ce que l'hôtel est à la ville. La maison est un terme commun à la cité et aux champs. A la ville, on discerne le pied-à-terre, l'appartement et l'hôtel ; enfin le palais. A la campagne, ce sera beaucoup plus varié ; les sous-multiples du château sont nombreux : le vide-bouteille (bord de l'eau), le pavillon, la ferme « arrangée », la villa, le manoir, la gentilhommière, le

château donc, et, sans doute, la résidence comme seul multiple. On pourrait aussi citer la chaumière, car le chaume se porte, en ces jours de restriction et de fausse simplicité.

On dira cependant le « palais » de Versailles et le « palais» de Fontainebleau, parce que la dimension et la splendeur, la présence royale ont chassé l'idée essentielle et primitive de ruralité. Cependant, il y faut une magnificence extraordinaire, car on dit le château de Saint-Cloud, de Vincennes, de Neuilly même, malgré la présence de Louis-Philippe ; ici, l'idée de campagne refoule jusqu'à celle de royauté. Pourtant, par renversement, au souvenir de Versailles qu'on nommait le château aux grandes époques, on dira le « château » pour les Tuileries sous la Restauration.

Les vide-bouteilles se conçoivent aisément ; l'on n'y couche pas et l'on n'y vient que pour s'y divertir. Le pavillon est plus grave et date d'ailleurs, dans son acception actuelle, du XIX[e] siècle. Une maison modique, mi-citadine, mi-campagnarde : « un pavillon en banlieue ». La ferme « arrangée » est très à la mode. Elle permet de recevoir à la

bonne franquette et sans tout le confort exigé ; fréquentation limitée. La villa s'en approche, tout en étant plus classique si ce n'est luxueuse, en tout cas plus confortable. Mais elle reste essentiellement réservée, elle aussi, à des séjours sans longue durée, de pur agrément. On a une « villa au bord de la mer », « dans le Midi », et parfois, cette dernière, d'une très grande recherche. Le « bungalow » des pays anglo-saxons tient le milieu entre le vide-bouteilles et la villa.

Le plus malaisé à définir c'est bien le manoir, si employé. Rien de l'habitation du manant. Un diminutif du château, en importance et tenue. Jamais il ne logea le manant, mais le petit hobereau, un noble à demi paysan. En Normandie, son acception est fort limitée par ces demeures pittoresques, en pans de bois et tuileaux, qui connurent un tel succès qu'elles ont donné un style, d'ailleurs hideux. La gentilhommière est réservée à l'habitation d'un hobereau encore, mais d'une qualité généalogique un peu supérieure. Elle sera de briques et de pierres, et doit presque obligatoirement comporter des tourelles ou un pavillon central. Les bourgeois affectionnent

beaucoup le terme ; ils l'appliquent, jugent-ils, avec gentillesse. Seul le gentilhomme ainsi affublé ne le goûte pas et ne l'emploiera jamais, soit que par modestie il ne veuille pas évoquer sa naissance ; soit que par vanité il se juge possesseur d'un château.

Cependant, pour une maison campagnarde qui s'entoure de quelques champs, on entend de plus en plus parler de « domaine », ce qui semble donner la primauté à l'exploitation, et qui implique une organisation agricole et reste assez nouveau. Ce serait, en somme, le type exact de la « villa » romaine et l'on peut trouver piquant que la villa, aujourd'hui strictement destinée au rien faire, ait été dans ses vieux âges réservée d'abord au travail. L'opposé : notre villa ne comporte que des jardins de luxe. Le mot domaine s'applique si exactement au rendement qu'on peut même le séparer du château : on dit en même temps le château de Broglie et le domaine de ce nom. Le premier réservé aux ducs, le second au régisseur. Toutefois, en notre temps d'hypocrisie, le domaine a les avantages de la fausse humilité. Si l'on y vient, ce serait encore pour travailler. On n'aurait pas un

domaine pour sa paresse, mais pour son activité. Un bon démagogue ne pourrait se targuer d'un château qui garde du seigneurial : il le camoufle en « domaine » et tout va bien. Peut-être pourra-t-il ainsi échapper à la double habitation, si bêtement pourchassée, en fait.

La résidence, de beaucoup, est la plus complexe, comme la maison. Elle joue à la fois sur la ville et sur la campagne. La « résidence » du président de la République est à l'Elysée, au palais de l'Elysée, devrait-on dire, quand on a tendance à couper le nom fastueux. D'ailleurs, le mot résidence, dès qu'il s'applique à la campagne, s'agrandit aux limites du luxe : les résidences de Vizille et de Rambouillet, les résidences de Laeken, de Schœnbrunn. Ferrières sera la résidence des grands barons, et Dampierre, celle des Luynes.

⚜⚜⚜

On ne peut nier qu'il ne subsiste dans le « château », des souvenirs de la féodalité et de ses droits, plus encore que des fastes intrinsèques. C'est pourquoi le mot est d'usage si difficile en France.

Manque de classe sans nom que de dire à quelqu'un : « Vous retournez dans votre château ? » ; mais on pourra employer, en déplaçant l'idée seigneuriale sur celle d'esthétique : « Vous revenez dans votre *beau* château » (bien que l'on évoque plutôt maintenant la « propriété », terme moins vague et plus « domanial »). Si un châtelain se sert parfois du mot, il dira « le » château et encore, à des gens du peuple, mais, le plus souvent, il le nommera ou emploiera, par litote : « ma maison des champs », ou bien qu'en souvenir du couvreur, il ne dise : « ma grande baraque ! » Il peut évoquer l'idée du château, mais *pas du sien* qui lui donnerait l'apparence de jouer au seigneur.

Car, en effet, sous les Valois et les derniers Bourbons, le château faisait partie du titre. Il fallait un territoire pour constituer un duché, un marquisat, une baronnie, mais aussi une « résidence » qui les centrait. J'ai dit un « titre », chose différente de la simple noblesse. On peut vendre les terres sur lesquelles est appuyé le titre, mais le titre lui-même est inaccessible. On ne deviendra pas duc parce qu'on a

acheté le matériel d'un duché, tout le monde le conçoit ; mais tout le monde, ou presque, croit qu'il est possible de céder un titre moyen. On entend et réentend : « Il a vendu son titre. » Même sous l'Ancien Régime, des empiètements, des tolérances ont accrédité cette légende ; de toutes petites gens, mais riches, ayant accédé à la noblesse par des charges infimes, se paraient d'un marquisat, d'un comté acquis par leurs écus. Cela partait d'une certaine réalité, car il était d'ancienne observance que la possession de la terre fût exigée pour la possession du titre, de la terre et du château. Ainsi, en 1699, le duché de Brissac faillit tomber en déshérence parce que l'héritier légitime, mais collatéral, ne possédait pas le matériel du titre.



La particule ne fut d'abord que d'origine géographique. Au XVII[e] siècle, cinquante pour cent des gens à particule n'étaient point nobles. On était d'une demeure quelconque sans en être le seigneur ; d'un fief en restant *sieur* dudit fief : souvent d'une simple ferme. Mais

les grands châteaux envahissaient la toponymie. Les villes à noms de château sont presque innombrables : Châteauroux, Château-Salins, Châteaudun, etc. Cette fréquence indique l'attraction de la grande demeure rurale ; elle fera naître autour d'elle le hameau (pas d'église), le village, la bourgade, le bourg, la ville même, et ces agglomérations sont la croissance des « communs » du château, des éléments nécessaires à sa vie. Certaines villes, nées de leurs situations favorables, s'annexeront un château. Elles sont rares. Elles attendaient, du château, la protection.

⚜⚜⚜

En effet, seulement au XVIe siècle, le château se sépare-t-il de la citadelle. Avant la Renaissance, tout château était « fort ». A l'heure actuelle, on dispute encore sur la valeur grammaticale du second mot. « Fort » serait-il un substantif ou un adjectif ? On conclut à l'épithète à cause du manque de trait d'union ; cependant, fort s'est bientôt substitué au mot château : le « fort » de Douaumont, du Mont Valérien. Les grandes demeures de la Loire sont les

premières à s'être délivrées des accessoires défensifs ; timidement, d'ailleurs, car elles gardent encore des tourelles, des machicoulis, des douves. Versailles marque une révolution sensationnelle dans l'habitat ; pas toujours admise, car sous Louis XIV, nous voyons encore des demeures semi-lacustres, prises dans leur « tour d'eau », de ces châteaux « bien fossoyés », que réclamait la Grande Mademoiselle pour la paix de ses nuits. D'ailleurs, dans le peuple, la tour et le pont-levis font prime : voilà du « château » ! Même chez certains aristocrates évolués. Un des plus brillants ducs français me confiait son goût profond de l'habitation machinée, agressive, rébarbative, quand l'amateur se sépare tant qu'il peut du bric-à-brac guerrier, par éloignement de l'hybride, et dans son amitié pour la concentration. Pour nous, un château doit montrer son dessein de réception. A féodalité abolie, abolition de la demeure-citadelle.

Les sous-multiples du château-citadelle sont peu nombreux, tels que le châtelet, le mesnil, la bastille, la tour. Le châtelet est une construction destinée à défendre une porte, une entrée.

Primitivement, il s'agrégeait à l'enceinte, comme l'admirable châtelet du Mont-Saint-Michel au seuil de l'abbaye forte et qui ressemble à deux bombardes braquées vers le ciel. Mais plus tard, le châtelet devient un fort dans le fort, comme les Grand et Petit Châtelet de Paris. Le mesnil, si fréquent, ressortit à la fortification rurale, comme la bastille appartient à la ville. Le chanoine Simon pensait que les mesnils devaient être des manoirs fortifiés exagérément, de manière insolite, protégeant des nœuds de route ou des confluents, car si ce mot entre dans tant de noms géographiques, il ne s'associe qu'à des bourgades : le Mesnil-Jourdain, le Mesnil-Guillaume, Beaumesnil...

Le castel n'est qu'un diminutif du château, surtout employé outre-Loire : Castelnaudary, Castelsarrazin... Pour le nord, il est devenu, peut-être au souvenir des fortifications méridionales, de sens ironique : « ton castel » voudrait presque dire « ta bicoque ». Comme le mot « châtieau », employé par les paysans gallo pour railler la pauvreté d'une chaumière. Le castelet garde son sens de fortification avancée.

Toutefois, le mot château a très longtemps conservé son apparence militaire avec les « châteaux » des navires, les fortifications élevées aux deux extrémités. Jusqu'au XIIIe siècle inclus, ces retranchements étaient amovibles, et par leur adjonction, transformaient en vaisseau de guerre une nef marchande. Ce furent plus tard les gaillards d'avant ou d'arrière, mais, dans les cargos, les superstructures centrales portent encore le nom de château. Le château d'eau prit le nom de sa forme la plus répandue, la tour, par extension.



Durant la féodalité, dans la démultiplication du château-citadelle, on trouvera le manoir fortifié, ou défendu, quand le mot logis n'implique qu'une habitation, non dénuée de toute précaution, car toute demeure se défendait, mais dont la protection est réduite au minimum.

La plus considérable collection de logis fortifiés ayant enceinte et flanquement d'échauguettes se voit encore dans le Cotentin, avec les « cours », à porte cochère et porte bâtarde ; celle

des manoirs défendus, dans le Périgord. Une certaine pauvreté (c'est beaucoup dire) a favorisé ces constructions qu'on a jugées bonnes et utiles jusqu'au XIXe siècle commençant, quand, à partir du XVIIIe, dans les pays plus opulents on ne rencontre presque pas de manoirs forts qui n'aient abattu leur courtine du sud, ne serait-ce que pour donner du soleil et du jour. On peut dire qu'ils répondaient à l'effort d'une conservation personnelle, alors que le château assumait une mission bien plus étendue : protéger les vassaux qui se réfugiaient avec tout leur bétail dans les « basses-cours ». La basse-cour était une enceinte ajoutée à l'entourage guerrier : son souvenir a donné leur nom à cette partie des communs où sont les étables et les poulaillers. Enceintes géantes, comme celles d'un Coucy, où l'on pouvait entreposer des foules et des troupeaux.

⚜ ⚜ ⚜

Pour l'amateur, l'intérêt du château féodal reste sa beauté « nécessaire », venue de ses exigences de forteresse.

D'abord, situation dominante. Le château féodal tient à menacer et à voir, quand le manoir fortifié se cache ; il couronne et termine la hauteur, la destine. Il est essentiellement décoratif sans l'avoir cherché. Alternance des courtines plates et des tours rondes, comme des contreforts élégants. Surrection magnifique des donjons ; même ces cordons de machicoulis, qui servaient à la défense par projection, décorent superbement le haut des murailles, comme une large moulure ; les pierres de taille exactement calibrées, la liaison des parties... Enfin, sa déclaration : Pierrefonds proclame sa force guerrière, comme Versailles étale sa mondanité.

Au tout début de la féodalité, le château fut de bois, édifié sur un exhaussement en terrasse, la « motte », et entouré de pieux continus, les « palis » (palissades) ; sans machicoulis, il portait une galerie saillante, les « hourds », qui le couronnait aussi.

Sous l'influence des comtes d'Anjou, les architectes militaires adoptèrent la pierre au ciment de chaux. Les forts étaient alors carrés, mais tout de suite on s'aperçut que les angles favorisaient

la démolition par le bélier et ils devinrent ronds : ils prirent cette forme si belle de la tour, fruitée dans le bas, s'élargissant et galbée, en fait, comme une colonne classique. Ces châteaux de pierre, appelés « adultérins » quand ils n'étaient pas réservés aux princes, furent attaqués par Guillaume le Bâtard, assiégés par Louis VI le Gros, et Richelieu les fit sauter. On oublie toujours de faire intervenir le grand cardinal dans la transformation architecturale du XVII[e] commençant ; mais le château fort fut décrié, honni avant d'être dispersé par les fougasses. Une des plus abondantes campagnes châtelaines date de Louis XIII, avec le château-résidence. Il colore gaiement les campagnes, avec ses panneaux de brique entre les chaînages de calcaire ; il serait dû à un modèle de Philibert Delorme, réduit à la demande des gens moyens. D'ailleurs, on remarquera le retard de transmission : pour le château Louis XIV de province, on construit du Louis XIII.



J'ai trop souvent parlé de l'influence patente ou secrète du château pour y

revenir. Qu'il soit, au premier chef, un agent de civilisation campagnarde, cela ne peut faire de doute. Tout le pays peut se relever et s'ennoblir d'un beau château. Améliorer ses cultures, sa tenue, ses mœurs même. Mais tout ceci paraît négligeable aux forcenés et aux empiriques qui nous ont trop longtemps gouvernés pour ne pas se tailler la bonne part, à eux ou à leurs troupes de choc. Ne dureront pour quelque temps que les très grands ou les très petits châteaux. Ceux qui appartiennent à de puissantes familles qui y mettent leur point d'honneur ; ceux dont on a fait des sortes de fermes, non plus aménagées, hélas, mais plutôt déménagées, des logis d'exploitation.

L'hostilité contre le château a des conséquences funestes ; qu'elle ait raréfié les domestiques auxquels on a monté la tête, certainement, mais il y a plus grave encore, c'est la désaffection des propriétaires, même traditionnels. C'est trop lourd, trop coûteux pour l'agrément qu'on en tire aujourd'hui. Le château, fardeau matériel, est devenu fardeau moral. Il faut avoir une situation pour vivre et la campagne n'en offre que d'agricoles ; il faut agir en homme de

peine, mettre la main à la pâte ou échouer. D'autre part, si le père s'y résignait, les enfants sont tout autres. Si l'on peut faire du château une propriété d'agrément, cet agrément ne suffit pas aux enfants qui préfèrent les plages et les voyages divertissants. Un terme qui a toujours cours mais qui n'est employé que par des gens ignorant tout de la campagne, c'est la « vie de château ». Que ne suppose-t-on pas ! Que de paradis évoqués : facilités de toutes sortes, plénitude, farniente et ripailles. Jours bénis et nuits comblées. Hélas !

Bien des pères penseraient à y finir leurs jours, mais peut-on, aujourd'hui, prendre sa retraite ? Le château, pour ceux-là, servirait de relais aux enfants et petits-enfants, relais de peu de durée : un pis-aller pour la famille nouvelle. Quand on manque d'argent, on vient chez le vieux pour y bâiller et finir par lui rendre odieuse à lui-même sa maison en débinant tout. Le « vieux » espère-t-il y mourir qu'il ne le pourra pas. On l'embarquera tout de suite, avec les meilleures intentions, pour la clinique ou l'hosto. Oui, *château* égal *sacrifices.*

Bientôt nous-mêmes abandonnerons ou nous nous résignerons par simple lâcheté. Nous sommes au second stade de l'endémie châtelaine, sans avoir pu enrayer la contagion. La campagne ne sera plus qu'une usine scientifique, à ciel ouvert, dont on nous promet l'implacable rendement et pour laquelle il faudra instaurer une sorte de conscription.



« Écrits de Paris »

– Juin 1959 –

Cette édition a été réalisée par
PRÉSENCE DE LA VARENDE
Maître-d'œuvre : René Jeanne.
Composition au plomb sur Linotype
de Lino-Paris-Nord à Paris.
Impression typographique sur les presses
de l'imprimerie Pierre Gaudin, à Paris,
avec l'aide de Guy Sepret.

Achevé d'imprimer le 9 juin 2001
veille de la fête de la Sainte-Trinité.